

La stratégie désastreuse de la CGT conduit la grève des travailleurs sans-papiers dans l'impasse

L'inacceptable circulaire Besson illustre le mépris du gouvernement

Le 24 novembre 2009, après six semaines de grève de plus de 5000 sans papiers pour l'obtention d'une circulaire de régularisation (1), Eric Besson publie sa circulaire qui illustre tout le mépris du gouvernement pour les sans-papiers. Cette circulaire (et le « document de synthèse des bonnes pratiques » l'accompagnant) instaure en effet des conditions *cumulatives* très strictes pour la régularisation, parmi lesquelles 5 ans de présence sur le territoire français, 12 mois de présence dans l'entreprise actuelle, liste des « 30 métiers » en tension, promesse d'embauche en CDI ou en CDD de plus de 12 mois de la part du patron, compréhension du français, etc. Prenant en compte ces critères, Besson parle d'à peine un millier de régularisations sur plus de 6 000 grévistes (en janvier). Certes, ces régularisations seront autant de bonnes nouvelles pour les camarades concernés, mais le chiffre est dérisoire quand on les met en regard avec les efforts déployés par les milliers de grévistes et de leurs soutiens, et quand on sait par ailleurs qu'il y a eu plus de 20 000 régularisations en 2009, dont environ 2 800 « par le travail » dans le cadre de la loi Hortefeux (*Le Monde*, 21 décembre). Enfin, les camarades non régularisés seront « grillés » vis-à-vis de la préfecture (la circulaire prévoit qu'en cas de refus, les demandeurs se verront opposer une « obligation de quitter le territoire français ») et de leur patron (une grande partie des sans-papiers travaillent sous une identité empruntée).

La stratégie confédérale consistant à se battre pour une circulaire d'application se révèle ainsi comme une impasse. En effet, dans une situation où le gouvernement est en position de force et à quelques mois des élections régionales, il est évident qu'il ne montrera aucun signe de recul - par exemple en régularisant des milliers de sans-papiers en grève - sans y être contraint par un mouvement massif, par un rapport de force sans précédent. Or le mot d'ordre pour une circulaire d'application de la loi Hortefeux ne permet pas un tel mouvement massif car d'une part, il exclut d'emblée des catégories entières de sans-papiers, et d'autre part, la logique même de la loi Hortefeux est la *régularisation au cas par cas, en fonction des besoins du patronat*.

Mais on ne peut guère compter sur la direction de la CGT pour faire son auto-critique. Certes, le « collectif des 11 » avec la CGT en tête critique cette circulaire qualifiée de « *remarquablement vide et floue* » (2) (alors que nous avons vu plus haut que le message était au contraire très clair), mais la direction de la CGT ne tire aucun bilan de cet échec: elle reste bien accrochée au mot d'ordre de la circulaire et à la stratégie de

verrouillage complet de la lutte. Pendant ce temps, le gouvernement laisse pourrir la situation tout en procédant à des dizaines d'évacuations...

Pour une coordination nationale des sans-papiers !

Seul un changement radical de stratégie peut aujourd'hui faire sortir la lutte des sans-papiers de l'impasse. Un tel changement ne pourra avoir lieu tant que le mouvement sera contrôlé par la direction de la CGT. Il faut donc se battre partout pour une *coordination nationale* des sans-papiers qui seule pourrait permettre aux sans-papiers de décider eux-mêmes de leur stratégie de lutte et de leurs mots d'ordre ou de contrôler d'éventuelles négociations avec le gouvernement. Elle permettrait aussi de donner confiance aux travailleurs sans-papiers des villes de province en les appelant à se joindre à la grève, ce que la direction de la CGT refuse de faire. Elle s'adresserait enfin à tous les travailleurs pour qu'ils soutiennent activement l'exigence de régularisation de tous les sans-papiers, avec l'objectif de manifestations massives et d'actions de grève. Cette coordination intègrerait les militants CGT combatis, mais c'est seulement par la discussion entre les sans-papiers eux-mêmes et par une lutte politique contre la ligne de la direction confédérale qu'il serait possible de la mettre sur pied. La tâche est certes difficile, car la direction de la CGT contrôle d'une main de fer le mouvement, mais un tel appel aura le soutien des militants et syndicats de base CGT, de plus en plus nombreux, qui sont en désaccord avec la ligne confédérale.

Il ne s'agit pas pour autant de « se battre contre » la CGT ou de la « contourner ». Au contraire, les militants combatis de la CGT et des autres syndicats doivent combattre à l'intérieur de leur organisation pour qu'elle cesse d'être un obstacle à l'auto-organisation des sans-papiers en lutte, pour qu'elle soit au contraire un instrument indispensable au service de celle-ci, aidant à l'extension de la grève, à la jonction avec les autres luttes des travailleurs...

1) Voir notre article sur le début de la grève dans *Au CLAIR de la lutte* n° 4.

2) Voir la déclaration commune des 11 sur la circulaire Besson sur http://www.cgt.fr/spip.php?page=article_dossier&id_article=36693. On y apprend aussi que, « *bien entendu, les grévistes vont être consultés et donneront leur appréciation sur ce texte* » (nous soulignons), ce qui révèle bien le caractère non auto-organisé de la grève...

Dinesh Agarwal, le 20 janvier 2010